



le 6 octobre 2022

M^{me} Karen Vecchio, députée
Présidente, Comité permanent de la condition féminine
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Chère collègue,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'aimerais donner suite, au nom du gouvernement du Canada, aux recommandations formulées par le Comité permanent de la condition féminine (le Comité) dans son rapport, intitulé *Vers un Canada sans violence : combattre et éliminer la violence entre partenaires intimes et la violence familiale*, déposé à la Chambre des communes le 22 juin 2022.

Je tenais à remercier les membres du Comité, la Présidente le greffier et le personnel d'avoir soumis ce rapport. Je tiens également à les remercier pour leur écoute, leur empathie, et l'espace sécuritaire dans lequel les personnes ont pu parler et faire preuve de persévérance pour accomplir cette lourde tâche. Je remercie également tout spécialement les multiples témoins attentionnés qui ont donné de leur temps pour apporter leur expertise ou raconter leurs expériences au moyen de témoignages ou de soumissions écrites. Il n'est jamais facile de raconter une expérience traumatique ou une histoire personnelle, quelle que soit la situation. Il faut savoir faire preuve de beaucoup de courage. Je ne trouve pas les mots pour exprimer ma gratitude envers les personnes victimes et survivantes, les témoins et les défenseurs et défenseuses qui se sont présentés devant le Comité permanent sur la condition féminine pour apporter leur contribution à ces importants travaux. Votre courage n'est pas passé inaperçu. Les délibérations dans ce rapport continueront d'aider à orienter la mise en œuvre du Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe qui est à venir.

Le gouvernement du Canada a examiné les 28 recommandations du rapport du Comité. Vous trouverez en pièce jointe la *Réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent sur la condition féminine – Vers un Canada sans violence : combattre et éliminer la violence entre partenaires intimes et la violence familiale*, qui aborde les recommandations du Comité en soulignant les efforts continus visant à prévenir et à contrer plus largement la violence entre partenaires intimes (VPI), la violence familiale et la violence fondée sur le sexe (VFS). Ces efforts sont regroupés sous les cinq thèmes suivants : mise en œuvre d'actions nationales; soutien aux personnes survivantes; formation et système de justice qui répond aux besoins; Prévention et traitement des causes profondes de la VPI; et recherche et collecte de données sur la VPI.

En s'appuyant sur le travail effectué au cours des sept dernières années, et sur les expériences qui donnent à réfléchir pendant la pandémie de COVID-19, notre gouvernement est déterminé à continuer d'écouter les victimes et les personnes survivantes et à leur répondre avec compassion, ainsi qu'à concrétiser la vision de mettre fin à la VFS et de promouvoir l'égalité des genres à l'échelle internationale, nationale et locale et dans nos cercles d'influence personnels. Nous reconnaissons qu'il y a des personnes dans l'ensemble du pays qui font face à des défis supplémentaires lorsqu'elles cherchent à obtenir de l'aide. Nous en sommes conscients, nous reconnaissons ces défis et nous continuerons de travailler avec les provinces et les territoires, les partenaires autochtones, les prestataires de services, les victimes, les

.../2

personnes survivantes et les spécialistes pour nous assurer que toute personne confrontée à n'importe quelle forme de violence fondée sur le sexe, y compris la VPI et la violence familiale, a un accès fiable et rapide à une protection et à des services, peu importe qui elle est ou où elle vit.

Cordialement,



L'honorable Marci Len, C. P., députée
Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse

Pièce jointe : Réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent sur la condition féminine – Vers un Canada sans violence : combattre et éliminer la violence entre partenaires intimes et la violence familiale

c.c.

L'honorable Chrystia Freeland, C.P., députée
Vice-première ministre et ministre des Finances

L'honorable Carolyn Bennett, C.P., députée
Ministre de la Santé mentale et des Dépendances et ministre associée de la Santé

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député
Ministre de la Santé

L'honorable Carla Qualtrough, C.P., députée
Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et de l'Inclusion des personnes en situation de handicap

L'honorable Patty Hajdu, C.P., députée
Ministre des Services aux Autochtones

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député
Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

L'honorable Ahmed Hussen, C.P., député
Ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion

L'honorable David Lametti, C.P., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

L'honorable Marco E. L. Mendicino, C.P., député
Ministre de la Sécurité publique

L'honorable Marc Miller, C.P., député
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

L'honorable Sean Fraser, C.P., député
Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté

**Réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent sur la condition
féminine :
VERS UN CANADA SANS VIOLENCE :
COMBATTRE ET ÉLIMINER LA VIOLENCE ENTRE PARTENAIRES INTIMES ET LA
VIOLENCE FAMILIALE**

Introduction

Tout le monde a le droit de vivre à l'abri de la violence.

Comme il a été souligné par le Comité, « la violence entre partenaires intimes (VPI), la violence familiale et la violence fondée sur le sexe (VFS) sont des questions non partisans, et n'importe qui peut être la victime ou l'auteur de ces types de violence. » Cette forme de violence est l'une des violations des droits de la personne les plus répandues, mortelles et profondément enracinées de notre époque.

La VFS est un problème complexe et à multiples facettes qui nécessite des approches multisectorielles, avec des interventions des secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice et des services sociaux. Il est essentiel de travailler en partenariat dans l'ensemble des ordres de gouvernement, avec les victimes et les personnes survivantes, les partenaires autochtones, les organismes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et intersexes (2ELGBTQI+), les prestataires de services directs, les spécialistes, les chercheuses et chercheurs et les défenseures et défenseurs des droits et le secteur privé.

Depuis 2015, le gouvernement du Canada (le gouvernement), en étroite collaboration et par le biais de consultations avec les parties prenantes, a adopté une position ferme contre la VFS, y compris la VPI et la violence familiale. Les faits saillants comprennent ce qui suit :

- Juin 2017 – *Il est temps : la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe* (la Stratégie fédérale contre la VFS) a été publiée. La Stratégie fédérale de lutte contre la VFS est une approche pangouvernementale qui regroupe toutes les initiatives fédérales visant à prévenir et à contrer la VFS. Sa mise en œuvre a été renforcée par les investissements des budgets de 2017, 2018 et 2021.
- Décembre 2019 – La ministre de Femmes et Égalité des genres et de la Jeunesse a reçu le mandat de s'appuyer sur la Stratégie fédérale contre la VFS et d'élaborer un Plan d'action national pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe (PAN VFS).
- Depuis le mois d'avril 2020 – Le gouvernement du Canada a fourni environ 300 millions de dollars en financement d'urgence lié à la COVID-19 à plus de 1 400 maisons d'hébergement pour femmes, centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et autres organismes qui fournissent du soutien et des services essentiels aux personnes victimes de VFS. Grâce à ce financement, plus de 1,3 million de personnes victimes de VFS ont eu accès à un endroit sûr, à du soutien et à des services essentiels.
- Janvier 2021 – Le Forum des ministres responsables de la Condition féminine aux échelons fédéral, provincial et territorial a entériné la Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe (la Déclaration commune), confirmant ainsi leur vision, leurs principes et leurs objectifs communs pour l'élaboration du PAN VFS.
- Avril 2021 – Le budget de 2021 a permis de fournir 601,3 millions de dollars sur cinq ans à Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC) pour faire avancer le PAN VFS.

- Hiver 2021 – Le discours du Trône (novembre 2021) et la lettre de mandat de la ministre de Femmes et Égalité des genres et de la Jeunesse (décembre 2021) ont tous les deux réitéré l’engagement du gouvernement à l’égard d’un plan d’action national. Les ministres responsables de la Condition féminine aux échelons fédéral, provincial et territorial (FPT) ont aussi réitéré leur engagement et leur collaboration afin de faire avancer l’élaboration d’un PAN VFS (décembre 2021).
- Avril 2022 – le budget de 2022 a permis de verser 539,3 millions de dollars sur cinq ans à FEGC pour permettre aux provinces et aux territoires d’enrichir et d’améliorer les services et les mesures d’appui, dans les limites de leur compétence, afin de contrer la violence fondée sur le sexe et d’appuyer les personnes survivantes.

Comme précisé dans cette réponse, le gouvernement est d’accord avec les recommandations du Comité et continue d’accorder la priorité à la prévention et à la lutte contre la VFS, notamment la violence entre partenaires intimes et la violence familiale, afin de progresser vers un Canada exempt de VFS. Les recommandations ont été regroupés sous les cinq thèmes suivants : la mise en œuvre d’un plan d’action national, le soutien aux personnes survivantes, la formation et un système judiciaire réactif, la prévention des causes profondes de la violence entre partenaires intimes et la lutte contre celles-ci, et la recherche et la collecte de données sur la violence entre partenaires intimes.

1. Mise en œuvre d’actions nationales (recommandations 13 et 22)

Un Plan d’action national fondé sur les 231 appels à la justice issus de l’Enquête nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées :

Le gouvernement est d’accord avec les recommandations du Comité sur la mise en œuvre d’un plan d’action national visant à prévenir et à contrer la violence entre partenaires intimes et la violence familiale, et reconnaît que répondre aux 231 appels à la justice et **mettre fin à la violence à l’égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones** constituent une question complexe et délicate nécessitant une réponse globale, qui aborde les facteurs sous-jacents qui contribuent à cette forme de violence (comme l’insécurité alimentaire, l’éducation, la santé, le bien-être mental et la sécurité communautaire). Le gouvernement est d’accord avec les recommandations regroupées sous ce thème, qui relèvent de la compétence fédérale, et reconnaît que les progrès dans ce domaine exigent le déploiement d’efforts continus et coordonnés dans l’ensemble des administrations et avec les partenaires autochtones.

Le 3 juin 2021, le gouvernement, aux côtés des familles, des personnes survivantes et des partenaires autochtones, des organismes pour les femmes et gouvernements autochtones, et des provinces et des territoires, a publié le Plan d’action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées (PAN pour les FFADA2E+), lequel a été élaboré conjointement et dirigé par des Autochtones. Le gouvernement a également publié la Voie fédérale, sa contribution au PAN pour les FFADA2E+, qui décrit ses engagements. La Voie fédérale est appuyée par des investissements effectués dans le cadre du budget de 2021 de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans et de 160,9 millions de dollars pour les années suivantes, précisément pour aborder aux personnes FFADA2E+. De plus, les investissements du budget de 2021 et du budget de 2022 pour bâtir des communautés autochtones solides contribuent à la lutte contre les causes profondes de la violence à l’égard des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones.

Le 3 juin 2022, les familles, les victimes et les personnes survivantes, les organismes et les partenaires autochtones, ainsi que les provinces, les territoires et le gouvernement, ont publié le *Rapport d'avancement du Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées 2022*, lequel décrit les progrès concernant les engagements de tous les partenaires contributeurs. À la même date, le gouvernement a également publié le premier *Rapport d'avancement annuel sur la Voie fédérale*. Le rapport décrit les progrès réalisés à l'égard des engagements fédéraux, les mesures prises par le gouvernement par rapport à quatre thèmes (la culture, la santé et le bien-être, la sûreté et la sécurité des personnes, et la justice), et met en évidence les nouvelles politiques et stratégies qui soutiennent d'importants secteurs d'intérêt, comme les initiatives de sécurité communautaire, la justice, les services de police et la violence fondée sur le sexe.

Travailler avec les provinces et les territoires afin de continuer à donner la priorité à la mise en œuvre du PAN VFS et de la Stratégie fédérale contre la VFS :

Les efforts fédéraux pour mettre fin à la violence fondée sur le sexe au Canada ont commencé en 2017, avec le lancement de la stratégie ***Il est temps : la Stratégie du Canada pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe (la Stratégie fédérale contre la VFS)***. Sept ministères et organismes ont reçu du financement pour des initiatives précises dans le cadre de la Stratégie fédérale contre la VFS, notamment Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC), l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), la Sécurité publique, le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) et Justice Canada. Depuis 2017, plus de 800 millions de dollars en nouveaux investissements ont été engagés afin de faire des progrès pour prévenir et contre la VFS dans le cadre de la Stratégie fédérale contre la VFS.

Les réalisations à ce jour comprennent ce qui suit :

- modification du Code canadien du travail dans le but de renforcer les cadres existants pour la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail - Emploi et développement social Canada (EDSC);
- élaboration d'une formation sur la sensibilisation et l'humilité culturelles, ainsi que sur les approches fondées sur les traumatismes pour tout le personnel de la Gendarmerie royale du Canada (GRC);
- lancement du programme de lutte contre la VFS, qui a fourni du financement à plus de 60 projets et mis à l'essai des pratiques prometteuses visant à soutenir les victimes et les personnes survivantes de la VFS et leurs familles (FEGC);
- lancement de la plateforme en ligne du Centre du savoir sur la VFS en décembre 2018 – (FEGC); et
- réalisation de trois enquêtes nationales pour établir des bases de référence sur la prévalence des différentes formes de violence fondée sur le sexe, fournir une compréhension plus approfondie de la violence fondée sur le sexe au Canada et mesurer les progrès réalisés au fil du temps (FEGC et Statistique Canada).

La Stratégie fédérale contre la VFS a jeté des bases solides sur lesquelles il est possible de prendre appui pour bâtir un plan d'action national. Le gouvernement, dans le budget de 2021, a octroyé 601,3 millions de dollars sur cinq ans afin de progresser vers un PAN VFS. Ces fonds comprenaient un financement d'urgence supplémentaire lié à la COVID-19.

En janvier 2021, lors de la 38^e réunion annuelle des ministres responsables de la Condition féminine aux échelons FTP, les ministres ont entériné la Déclaration commune. Cette déclaration commune représente une étape historique et un engagement public puissant de la part des gouvernements FTP de travailler ensemble pour prévenir et mettre fin à la VFS pour toutes les personnes au Canada.

La Déclaration commune met en évidence les cinq piliers clés suivants :

- Soutien aux personnes survivantes et à leurs familles
- Prévention
- Promotion de la réactivité du système juridique et judiciaire
- Soutenir les approches et réponses dirigées et informées par les communautés autochtones
- Infrastructure sociale et environnement propice

La Déclaration commune indiquait aussi que les administrations¹ se sont engagées envers les principes suivants : un PAN VFS ancré, entre autres, dans une perspective intersectionnelle, la promotion d'une approche multisectorielle et interministérielle, être centré sur les personnes survivantes et inclure les enfants et les familles, reconnaître l'expertise des personnes survivantes et des organismes communautaires qui fournissent du soutien, tenir compte des traumatismes et de la violence, et être sécuritaire, pertinent, accessible et approprié au niveau culturel.

En décembre 2021, les ministres responsables de la Condition féminine aux échelons FTP ont réitéré leur engagement et leur collaboration afin de faire avancer l'élaboration d'un PAN VFS.

Le budget de 2022 a fourni un financement de 539,3 millions de dollars sur cinq ans à FEGC pour permettre aux provinces et aux territoires de compléter et de renforcer les services et le soutien offerts sur leur territoire afin de prévenir la VFS et de soutenir les personnes victimes et survivantes. Cela vient appuyer l'approche pangouvernementale visant à mettre fin à la VFS au Canada.

2. Soutien aux personnes survivantes (recommandations 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11 et 23)

Le soutien aux personnes victimes et survivantes de violence entre partenaires intimes et de violence familiale, y compris la prévention de la violence, les interventions et la santé mentale, est une responsabilité partagée entre les administrations. Le gouvernement est d'accord avec les recommandations du Comité qui relèvent de la compétence fédérale, et continuera de travailler avec les PTs afin de faire progresser les travaux liés à des stratégies de prévention de la violence, d'intervention et de guérison qui tiennent compte du contexte culturel, social, économique et historique des groupes visés.

Logement

En 2017, le gouvernement a lancé **la Stratégie nationale sur le logement**. Cette dernière, qui s'échelonne sur dix ans, est un investissement de plus de 72 milliards de dollars qui permettra de donner un chez-soi à plus de Canadiennes et de Canadiens. La Stratégie nationale sur le logement couvre l'ensemble du continuum du logement, des maisons d'hébergement et logements de transition, aux logements communautaires et abordables, aux loyers du marché et à l'accès à la propriété. La Stratégie nationale sur le logement a un objectif d'au moins 25 % des investissements dans le cadre de la Stratégie nationale sur le logement destinés à soutenir les besoins des femmes et de leurs enfants, ce qui comprend les femmes fuyant des situations de violence entre partenaires intimes et de violence familiale. Le Fonds national de co-investissement pour le logement est une initiative de la Stratégie nationale sur le logement qui appuie la construction de nouvelles unités de logement et la remise en état des projets de logement abordables existants. Au titre de l'initiative, il y a un engagement visant à appuyer la construction de plus de 2000 nouvelles places d'hébergement et la réparation ou la remise en état de plus de 700 places d'hébergement.

De plus, **le Programme pour la prévention de la violence familiale** finance les activités des refuges d'urgence et des logements de transition (deuxième étape) afin

¹ Le Québec appuie les principes généraux de la Déclaration commune et continuera à être actif pour lutter contre la violence fondée sur le sexe en accordant la priorité à ses propres actions et mesures. Il entend également poursuivre le partage d'information et de meilleures pratiques avec les autres gouvernements dans ce dossier.

d'améliorer la sûreté et la sécurité des femmes, des enfants, des familles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones dans tout le Canada, y compris dans le Nord et dans les centres urbains. Grâce au financement approuvé en 2020 et en 2021, deux initiatives avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ont été lancées pour de nouvelles maisons d'hébergement et de nouveaux logements de transition qui doubleront le nombre d'installations disponibles pour soutenir les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones qui fuient la violence, notamment l'Initiative des refuges pour femmes et enfants autochtones de 2020 et l'Initiative actuelle de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones.

Au titre de l'**Initiative des refuges pour femmes et enfants autochtones** de 2020, qui est une initiative conjointe entre la SCHL et Services aux Autochtones Canada (SAC), le gouvernement a engagé 44,8 millions de dollars sur cinq ans, dans le cadre du Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19 afin de construire dix maisons d'hébergement dans des collectivités des Premières Nations et deux dans les territoires. De plus, 40,8 millions de dollars de SAC seront investis sur quatre ans pour assurer le fonctionnement de ces nouvelles maisons d'hébergement, ainsi que 10,2 millions de dollars par année par la suite. En juin 2021, le gouvernement a annoncé les douze maisons d'hébergement choisies. Cela aidera à protéger et à soutenir les femmes et les filles autochtones qui subissent de la violence et qui tentent d'y échapper. Ces maisons d'hébergement seront dirigées par des Autochtones et offriront un refuge vital et du soutien et des services essentiels tenant compte des particularités culturelles afin d'aider les personnes victimes et survivantes de la violence familiale à se remettre des traumatismes découlant de leurs expériences, à accéder à des programmes de soutien et à créer un environnement stable dans lequel elles peuvent commencer à retrouver une vie indépendante.

Dans l'Énoncé économique de l'automne de 2020, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 724,1 millions de dollars sur cinq ans et 96,6 millions de dollars pour les années suivantes à SAC pour élaborer une **stratégie globale de prévention de la violence** afin d'accroître l'accès à un continuum de services de soutien adaptés à la culture pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones victimes de VFS. Cette stratégie, qui fait partie de la réponse du gouvernement à l'Enquête nationale sur les FFADA2E+, appuiera les nouvelles maisons d'hébergement et les nouveaux logements de transition pour les communautés des Premières Nations, inuites et métisses partout au pays, y compris dans les réserves, dans le Nord et dans les zones urbaines.

Dans le cadre de la stratégie de prévention de la violence, l'**Initiative de maisons d'hébergement et de logements de transition pour les Autochtones** a consacré 420 millions de dollars des 724,1 millions de dollars pour appuyer la construction d'un minimum de 38 maisons d'hébergement et de 50 logements de transition pour les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ fuyant la VFS. Des comités composés de représentantes et de représentants des organismes pour femmes autochtones et d'expertes et experts en construction de maisons d'hébergement et de logements ont également été formés pour perfectionner le processus d'évaluation et la sélection des projets. Les projets auront obtenu leur financement d'ici le 31 mars 2026. Cela comprend un engagement visant à financer la construction et les activités de refuges destinées aux femmes et aux enfants inuits dans l'Inuit Nunangat, ainsi que dans les centres urbains.

En octobre 2020, dans le cadre de ses efforts continus visant à s'assurer que tout le monde au Canada puisse se payer un logement qui répond à ses besoins, le gouvernement, par l'intermédiaire de la SCHL, a lancé l'**Initiative de création rapide de logements**, dont la valeur s'élève à un milliard de dollars. L'Initiative de création rapide de logements a été créée en vue d'aider à répondre aux besoins urgents des Canadiennes et des Canadiens à risque, surtout dans le contexte de la COVID-19, au moyen de la construction rapide de logements abordables. Cette initiative emploie une approche fondée sur les droits de la personne en ce qui a trait aux logements, en étant au service des personnes à risque d'itinérance et des autres personnes parmi les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants qui fuient des situations de violence

familiale. L'initiative a reçu un financement complémentaire de 1,5 milliard de dollars dans le cadre du budget de 2021, portant le financement total fourni par le biais de l'initiative à 2,5 milliards de dollars. En date du 31 mars 2022, l'Initiative de création rapide de logements s'est engagée à créer plus de 10 249 nouveaux logements abordables. Sur la totalité de ces logements, plus de 3 354 sont destinés aux femmes et aux enfants, et environ 494 logements sont destinés aux femmes et aux enfants qui fuient la violence familiale.

Afin de veiller à ce que des logements abordables puissent être construits rapidement, le budget de 2022 a fourni 1,5 milliard de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour prolonger l'Initiative de création rapide de logements. Annoncé le 30 août 2022, ce nouveau financement devrait permettre de créer au moins 4 500 nouveaux logements abordables, avec au moins 25 % du financement destiné à des projets de logement axés sur les femmes.

L'Allocation canadienne pour le logement a été élaborée conjointement avec les PTs et a été lancée en 2020 avec un financement conjoint de 4 milliards de dollars sur huit ans. Elle offre un soutien financier direct aux Canadiennes et aux Canadiens qui ont besoin d'un logement. Cela inclut 315,4 millions de dollars sur sept ans dans le cadre de l'Allocation canadienne pour le logement du budget de 2021, dans l'objectif d'accroître le soutien financier offert directement aux femmes à faible revenu et aux enfants fuyant la violence afin de les aider à payer le loyer.

Afin de soutenir davantage ceux qui ont de la difficulté à payer leurs frais de logement, le budget de 2022 a fourni 475 millions de dollars en 2022-2023 pour verser un paiement unique de 500 \$ à ceux et celles qui font face à des difficultés d'accès au logement abordable.

Le gouvernement sait également que les personnes autochtones, où qu'elles vivent, font face à des obstacles uniques en ce qui concerne l'accès à un logement abordable. Le gouvernement continue de travailler avec ses partenaires dans l'ensemble du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut afin de répondre aux enjeux concernant la disponibilité et la qualité des logements qui touchent de façon disproportionnée les populations du Nord. Le budget de 2022 fournira 150 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2022-2023, pour appuyer les logements abordables et l'infrastructure connexe dans le Nord. De ce montant, 60 millions de dollars seront fournis au gouvernement du Nunavut, 60 millions de dollars seront fournis au gouvernement du Territoire du Nord-Ouest et 30 millions de dollars seront fournis au gouvernement du Yukon. Le budget de 2022 permettra aussi d'investir 300 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2022-2023, par l'intermédiaire de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, à l'élaboration conjointe et la mise sur pied d'une **stratégie de logement autochtone en milieu urbain, rural et nordique**.

Soutien aux organismes et aux personnes victimes et survivantes

Dans le cadre de la **Stratégie fédérale contre la VFS**, le gouvernement a effectué des investissements clés visant à appuyer les organismes du secteur de la lutte contre la VFS qui défendent les intérêts des personnes victimes et survivantes et qui leur fournissent des ressources et des services de soutien de première ligne. Par exemple, depuis 2015, le Programme de lutte contre la VFS de FEGC a soutenu plus de 60 projets visant à élaborer et à mettre en œuvre des pratiques prometteuses qui renforceront le secteur de la lutte contre la VFS pour mieux répondre aux besoins des populations mal desservies.

- Le projet intitulé « **She is Wise: Sexual Violence Research Project** », offert par l'intermédiaire de l'Ontario Native Women's Association, utilise un modèle de développement communautaire afin de trouver des stratégies visant à aider les collectivités dans leurs efforts pour lutter contre la violence et la discrimination systémique. Le projet mobilise directement les femmes autochtones au moyen d'une approche de soins et de pratiques culturelles tenant compte des traumatismes pour élaborer des recommandations pour des approches et des

mécanismes organisationnels et à l'échelle du système, afin de répondre aux besoins des femmes autochtones ayant survécu à la violence.

En plus du soutien destiné aux maisons d'hébergement et aux logements indiqués ci-dessus, et en réponse à la pandémie de COVID-19, le gouvernement a agi rapidement pour veiller à ce que les personnes victimes et survivantes de VFS aient un endroit sécuritaire vers lequel se tourner. À la suite d'un investissement initial de 100 millions de dollars en **financement d'urgence lié à la COVID-19** fourni à FEGC par l'intermédiaire du Plan d'intervention pour répondre à la COVID-19, le budget de 2021 a octroyé un financement supplémentaire de 200 millions de dollars aux organismes qui soutiennent les victimes de VFS, pour un total de 300 millions de dollars depuis avril 2020. Ce financement permet de veiller à la continuité des services et renforce la capacité de plus de 1 400 organismes, y compris des maisons d'hébergement pour femmes, des centres d'aide aux victimes d'agression sexuelle et d'autres organismes fournissant du soutien et des services essentiels aux personnes subissant la violence fondée sur le sexe. Ce financement appuie directement les organismes qui fournissent du soutien et des services essentiels et souvent vitaux aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQI+ et non binaires qui subissent de la violence. Grâce à ce financement, plus de 1,3 million de victimes de violence ont eu un endroit sûr vers lequel se tourner et ont eu accès à du soutien partout au Canada.

Comme mentionné, le budget de 2022 a investi 539,3 millions de dollars sur cinq ans, à FEGC à compter de 2022-2023, pour permettre aux provinces et aux territoires de compléter et d'améliorer les services et le soutien sur leur territoire afin de prévenir la VFS et de soutenir les personnes victimes et survivantes.

Santé mentale et bien-être

Dans les budgets de 2017 et de 2018, le gouvernement a investi **5 milliards de dollars sur dix ans afin d'améliorer l'accès de la population canadienne aux services de santé mentale**. Cet investissement est directement fourni aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes bilatérales négociées pour les aider à élargir l'accès aux services communautaires en santé mentale et en toxicomanie pour les enfants et les jeunes et aux services intégrés pour les personnes ayant des besoins complexes, et pour les aider à propager des modèles éprouvés de soins communautaires en santé mentale et d'interventions adaptées à la culture en lien avec les services de santé primaires.

Le budget de 2021 a fourni 45 millions de dollars sur deux ans à l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) afin d'élaborer des **normes nationales pour les services en santé mentale et en toxicomanie**, en collaboration avec les provinces et les territoires, les organismes de santé et les principales parties prenantes. Des normes nationales permettent d'officialiser les attentes de la population canadienne en ce qui concerne la qualité des services, tout en fournissant un cadre fondé sur des données probantes pour la prestation de services sur lequel les Canadiennes et les Canadiens peuvent compter, peu importe l'endroit où elles et ils vivent ou accèdent aux services. L'un des domaines prioritaires mettra l'accent sur la définition et l'avancement de modèles de services intégrés pour les jeunes, afin de faire la promotion de soins intégrés de haute qualité et en temps opportuns.

Le budget de 2021 prévoit également un financement à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour mettre en place le **Programme de contribution pour le Soutien au bien-être des familles et des survivantes et des survivants des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées**. Ce programme fait partie de la Voie fédérale, la contribution du gouvernement fédéral dans le cadre du Plan d'action pour les FFADA2E+, sous le thème de la santé et du bien-être. Le programme finance des organismes autochtones qui offrent des activités, des programmes et des services de bien-être et de guérison, qui tiennent compte des traumatismes et de la culture, pour les parcours de guérison des membres des familles autochtones de femmes, de filles ou de personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues ou assassinées. Les projets financés, comme le projet intitulé *Healing and*

Strengthening Indigenous Sisters and 2 Spirits (Guérison et renforcement des sœurs et des deux esprits autochtones) d'All Nations Hope, participent à des travaux prometteurs dans ce domaine. Il a également financé le Programme d'espaces culturels dans les communautés autochtones, qui aide les communautés autochtones à rétablir et à revitaliser leurs espaces culturels. Par le biais de cette initiative, le programme offre aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones la possibilité d'avoir accès à leur culture et à leur langue et de renforcer leur identité.

Le budget de 2022 a aussi fourni 140 millions de dollars à l'ASPC pour appuyer le portail **Espace mieux-être Canada** pendant deux autres années, soit jusqu'en avril 2024. Espace mieux-être Canada est une plateforme offerte à l'échelle du pays qui fournit un accès gratuit, immédiat et ininterrompu à une gamme de ressources autogérées et à du soutien dans les deux langues officielles. Les ressources et le soutien disponibles sur le portail Espace mieux-être Canada comprennent des outils d'éducation sur la santé mentale et la consommation de substances, des lignes d'écoute par téléphone ou message texte offertes en tout temps, des services de consultation individuelle ou en groupe, du soutien par les pairs en ligne, des services assistés par thérapeute et de la thérapie cognitivo-comportementale sur Internet. De plus, des approches adaptées pour les populations prioritaires et des services spécialisés supplémentaires sont inclus, comme ceux pour les situations de deuil ou de crise. Grâce à Espace mieux-être Canada, les enfants et les jeunes (de 5 ans à 29 ans) ont accès à des ressources en santé mentale et en toxicomanie, notamment Jeunesse, J'écoute qui fournit du soutien en ligne, au téléphone et par message texte aux jeunes. Le 31 août 2022, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a annoncé qu'il adoptera le 9-8-8 comme numéro à composer ou auquel envoyer un message texte pour les Canadiennes et les Canadiens qui ont besoin d'une intervention immédiate pour une crise de santé mentale et la prévention du suicide. Le 9-8-8 sera lancé le 30 novembre 2023 dans l'ensemble du Canada.

Programmes de prévention

Grâce aux fonds octroyés dans le cadre de l'initiative **Prévenir et contrer la violence familiale : la perspective du milieu de la santé et de l'initiative Prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe : la perspective du milieu de la santé**, le gouvernement par le truchement de l'ASPC, investi également jusqu'à 18,5 millions de dollars par an dans des projets ayant pour but d'effectuer et d'évaluer des interventions visant à promouvoir les relations sûres et à prévenir la violence familiale, y compris la violence entre partenaires intimes ainsi que le mauvais traitement des enfants et des personnes âgées.

- Plusieurs projets se concentrent sur le soutien aux enfants ayant été témoins de violence entre partenaires intimes et de violence familiale. Par exemple, l'interRAI Lab à l'Université Western évalue l'incidence des pratiques améliorées axées sur les traumatismes sur les enfants et les jeunes qui ont subi de la violence familiale à l'aide d'un ensemble d'outils qui évaluent les besoins en santé des personnes âgées de 4 à 18 ans.
- D'autres projets ont mis l'accent sur l'amélioration des services de soutien liés à la santé mentale et aux traumatismes. Par exemple, l'Institut pour l'étude du développement de l'enfant organisera et animera une communauté de pratique parmi les organismes qui offrent le programme de prévention de la violence Stop Now and Plan (SNAP) dans l'ensemble du pays. SNAP est un modèle cognitivo-comportemental à volets multiples basé sur des données probantes qui fournit un cadre de développement de la maîtrise émotionnelle, de la maîtrise de soi et des compétences de résolution de problèmes aux enfants qui ont des troubles de comportement et à leurs familles.

Le **Programme pour la prévention de la violence familiale** de SAC mène des activités communautaires de prévention de la violence qui tiennent compte des particularités culturelles. Le programme finance des activités de sensibilisation à la violence familiale et fournit aux familles et aux collectivités des outils qui leur permettent d'aborder la violence, comme des solutions de traitement et d'intervention, des services

sensibles sur le plan culturel (aînées/aînés et enseignements traditionnels) et des projets de conscience de soi et de développement personnel. L'appel de propositions 2021-2022 à l'égard d'activités de prévention de la violence axées sur les communautés des Premières Nations, inuites, métisses, urbaines et les personnes 2ELGBTQQIA+ qui sont confrontées à la VFS a pris fin le 18 février 2022. L'appel de propositions 2022-2023 devrait être lancé à l'automne 2022.

FEGC et la Sécurité publique partagent la responsabilité du thème de la sûreté et de la sécurité humaine de la Voie fédérale. Sous ce thème, FEGC dirige une initiative visant à **renforcer la capacité des organismes pour les femmes et personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones à offrir des programmes de prévention de la VFS**. Le budget de 2021 a prévu 55 millions de dollars sur cinq ans pour ce travail, et l'appel de propositions lancé pour ce financement a pris fin en mars 2022.

Au moyen de la **Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC)**, le gouvernement investit plus de 40 millions de dollars chaque année, par l'intermédiaire de Sécurité publique Canada, dans des initiatives communautaires de prévention du crime. La SNPC, réalisée en partenariat avec les PTs, fournit du financement aux collectivités, sous forme de subventions et de contributions, pour les aider à élaborer, à mettre en œuvre et à évaluer des initiatives de prévention du crime adaptées à leur milieu. Les priorités actuelles de la SNPC comprennent ce qui suit : créer des facteurs de protection et aborder les facteurs de risque chez les enfants, les jeunes et les jeunes adultes vulnérables; prévenir les gangs de jeunes et la violence chez les jeunes; prévenir la cyberintimidation; favoriser la prévention au sein des communautés d'Autochtones et de personnes noires au Canada.

De plus, le budget de 2021 a fourni un financement allant jusqu'à 64,6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2021-2022, et un financement de 18,1 millions de dollars pour les années suivantes afin d'améliorer les services de prévention du crime et de sécurité communautaire dirigés par les Autochtones, notamment par l'intermédiaire du **Fonds de prévention du crime chez les collectivités autochtones et du Nord (FPCCAN) de la SNPC** et de l'**Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones**. Le FPCCAN vise à soutenir, à l'intérieur et à l'extérieur des réserves ainsi que dans le Nord, l'adaptation, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de pratiques de prévention du crime novatrices, prometteuses et tenant compte des particularités culturelles. L'Initiative en matière de planification de la sécurité des collectivités autochtones offre du soutien direct pour la guérison des collectivités autochtones au moyen d'un processus simplifié axé sur les collectivités qui vise à aborder les multiples enjeux en matière de sécurité et de bien-être. Ce nouveau financement réservé aidera les collectivités à mettre en œuvre des interventions globales qui répondent aux besoins qu'elles ont ciblés chez elles en matière de prévention du crime et de sécurité communautaire.

Prise en charge des animaux de compagnie des personnes victimes et survivantes de violence entre partenaires intimes

Le gouvernement fournit aussi du financement à plusieurs organismes qui offrent du soutien aux personnes victimes et survivantes et à leurs animaux de compagnie, et améliore la collaboration et l'éducation pour les parties prenantes concernées. Par exemple, la **Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux** (aussi connue sous le nom de Humane Canada) a reçu du financement de FEGC pour un projet appelé *ACT (Awareness, Collaboration, Tools) for Women with Pets Experiencing GBV* [SCO (sensibilisation, collaboration, outils) pour les femmes victimes de VFS ayant des animaux de compagnie]. Ce projet de 29 mois s'attaque aux obstacles systémiques à la recherche d'aide, à la planification de la sécurité et aux services de soutien pour les femmes, avec un animal de compagnie, victimes de VFS partout au Canada. Humane Canada y parvient en élargissant le travail de la Canadian Violence Link Coalition (CVLC) [une initiative de Humane Canada] pour sensibiliser, améliorer les collaborations intersectorielles et offrir des options pratiques, des politiques d'intervention et des systèmes de soutien améliorés. Le gouvernement est déterminé à continuer d'étudier la possibilité de financer les maisons d'hébergement pour la prise en

charge des animaux de compagnie et les maisons d'hébergement pour les personnes victimes et survivantes lorsqu'elles fuient une relation de violence.

Enfants et jeunes adultes

Le gouvernement est d'accord avec le Comité en ce qui concerne l'importance de lutter contre les taux élevés d'agressions sexuelles dans les **établissements d'enseignement postsecondaire**. Dans le budget de 2018, le gouvernement a fourni 5,5 millions de dollars sur cinq ans pour l'élaboration d'un cadre national harmonisé visant à assurer l'adoption d'approches cohérentes, exhaustives et durables pour contrer la VFS dans les établissements d'enseignement postsecondaire partout au pays, dans le cadre de la Stratégie fédérale contre la violence fondée sur le sexe.

- FEGC a fourni à Possibility Seeds, un cabinet canadien de services de conseil sur le changement social qui se consacre à la justice entre les sexes, l'équité, les droits de la personne et l'inclusion, des fonds pour mobiliser les principales parties prenantes et formuler des recommandations, ce qui a mené à la publication d'un rapport en août 2019 intitulé *Le courage d'agir : élaborer un cadre national pour prévenir et contrer la violence fondée sur le sexe dans les établissements d'enseignement postsecondaire*. Le rapport a été orienté par les conseils du Comité consultatif sur le Cadre de prévention et de lutte contre la VFS dans les établissements d'enseignement postsecondaire, qui regroupe plus de 300 parties prenantes différentes et une variété de communautés de l'ensemble du Canada. Le rapport définissait les recommandations, les pratiques prometteuses et les principales lacunes en matière de ressources dans trois domaines : la réponse aux divulgations de VFS et l'appui des personnes touchées par la VFS; la prévention et l'éducation en matière de VFS; la déclaration, les enquêtes et les décisions. Possibility Seeds Consulting continue de travailler pour combler les lacunes définies dans le rapport, en créant par exemple des boîtes à outils et des communautés de pratique pour le réseautage et l'échange de renseignements. Grâce à l'élaboration du PAN VFS, le gouvernement travaille à compléter et à soutenir les efforts considérables déjà déployés par les provinces, les territoires et les établissements d'enseignement postsecondaire dans tout le pays pour prévenir et contrer la VFS dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

De plus, **les centres d'appui aux enfants (CAE) et les centres d'appui aux enfants et à la jeunesse (CAEJ)** proposent une approche coordonnée, complète et multidisciplinaire pour répondre aux besoins des enfants, des adolescentes et adolescents et de leurs familles lorsqu'on soupçonne que de mauvais traitements sont infligés à des enfants. Les CAE cherchent à minimiser les traumatismes causés par le système et à favoriser un bien-être à long terme en offrant aux jeunes victimes et aux membres de leur famille des installations adaptées aux enfants où ils peuvent obtenir des services, idéalement sous un même toit.

Les CAE sont considérés comme une pratique exemplaire dans les cas de maltraitance des enfants. Depuis 2010, le ministère de la Justice du Canada a élaboré des politiques, fourni du financement, effectué des recherches et procédé à des évaluations pour favoriser la création et l'amélioration de CAE dans l'ensemble du pays. Il y a environ 40 CAE à diverses étapes de développement.

Réduction de la pauvreté et sécurité économique

Assurer la sécurité économique est un élément essentiel pour soutenir les personnes qui vivent des situations de violence entre partenaires intimes et de violence familiale et qui tentent de s'en sortir. Le gouvernement est d'accord avec le Comité pour dire qu'il est essentiel de fournir du soutien aux personnes qui vivent des situations de violence entre partenaires intimes et de violence familiale et qui tentent de s'en sortir en mettant en œuvre des mesures afin de réduire la pauvreté et de garantir la sécurité économique.

Élargir les programmes de garanti du revenu : Le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) du EDSC est le premier pilier du système de revenu de retraite du Canada. Il fournit un revenu minimum à toutes les personnes âgées qui respectent les critères d'admissibilité. Les prestations liées au programme de la SV comprennent la pension de la SV, qui est quasi-universelle et versée à toutes les personnes âgées de 65 ans et plus qui respectent les exigences relatives à la résidence. En juillet 2022, la pension de la SV a connu une augmentation permanente de 10 % pour les personnes âgées de plus de 75 ans. Les prestations comprennent aussi **le Supplément de revenu garanti (SRG)** pour les pensionnées et pensionnés de la SV à faible revenu. Les paiements de SRG sont plus élevés pour les personnes âgées célibataires afin de refléter les économies d'échelle à la disposition des personnes âgées qui vivent en couple, puisque ces économies ne sont pas offertes aux personnes qui vivent seules. En avril 2022, le gouvernement a annoncé un paiement de subvention unique aux bénéficiaires du SRG afin de soutenir les personnes âgées vulnérables et à faible revenu qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19.

Système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants : Dans le budget de 2021, le gouvernement a effectué un investissement transformateur totalisant jusqu'à 30 milliards de dollars sur cinq ans, afin de bâtir un système pancanadien d'apprentissage et de garde de jeunes enfants (AGJE) avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones. Ce financement, combiné aux investissements fédéraux précédents dans l'AGJE annoncés en 2015, signifie qu'à partir de 2025-2026, un montant minimum de 9,2 milliards de dollars sera fourni chaque année (de façon permanente) pour l'AGJE et pour l'AGJE pour les Autochtones.

Le gouvernement est maintenant arrivé à des ententes avec chaque province et territoire afin de mettre en œuvre un système pancanadien d'AGJE. Presque l'ensemble des provinces et des territoires du Canada ont annoncé des réductions initiales pour les frais de services de garde d'enfants afin d'appuyer les objectifs en matière d'abordabilité du système pancanadien d'AGJE. D'ici mars 2026, les coûts seront de 10 \$ par jour en moyenne pour une place dans un service de garde autorisé. D'ici la fin de l'année 2022, le coût moyen des services accrédités d'apprentissage et de garde des jeunes enfants sera réduit de moitié dans tout le pays.

Le gouvernement continuera de travailler en collaboration avec les communautés des Premières Nations, inuites et métisses afin d'adopter un système pancanadien créé conjointement qui répond aux besoins uniques des enfants autochtones, peu importe l'endroit où elles et ils habitent ou accèdent aux services. En plus du financement accordé aux provinces et aux territoires, les investissements propres aux Autochtones permettent de faire progresser les priorités d'AGJE des communautés des Premières Nations, inuites et métisses, en étant guidé par un **Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones** élaboré conjointement.

Un système pancanadien d'AGJE permettra de s'assurer que toutes les familles ont accès à des services d'AGJE de haute qualité, abordables, souples et inclusifs, peu importe l'endroit où elles vivent.

Financial counselling and financial literacy training reflective of diverse linguistic and social contexts: Par le biais de la **Stratégie nationale pour la littératie financière 2021-2026** de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, le gouvernement encourage les organismes du milieu de la littératie financière à élaborer des produits financiers, des services et des efforts en matière de littératie qui reconnaissent et accueillent une excellente compréhension de la diversité et de l'inclusion. Cela inclut être à l'écoute des pratiques culturelles et des croyances religieuses entourant l'argent, tenir compte des handicaps, fournir des ressources multilingues et utiliser des modèles de rôles pertinents. À l'appui de cet objectif, le gouvernement :

- donne l'exemple en adaptant le contenu de littératie financière, les programmes, les communications et les interventions expérimentales afin de répondre aux besoins de divers groupes de population;

- mène des recherches et des analyses de façon continue afin de cerner et de comprendre les différents besoins des groupes de population cibles qui sont plus à risque de connaître des vulnérabilités financières;
- travaille en collaboration et consulte les organismes communautaires qui desservent divers publics afin de faire des essais utilisateurs et d'élaborer des ressources pour servir leurs publics.

Accès des femmes à l'éducation, à la formation et à l'emploi : Le budget de 2022 a fourni 272,6 millions de dollars sur cinq ans afin d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie d'emploi pour les Canadiennes et les Canadiens en situation de handicap, dans le cadre du **Fonds d'intégration pour les personnes handicapées** de EDSC, afin d'aider à régler les pénuries de main-d'œuvre au moyen de la participation accrue des personnes en situation de handicap. Le programme vise à corriger l'exclusion des femmes et s'efforce d'harmoniser la participation des femmes et des hommes de façon équitable dans le programme, tout en travaillant à accroître l'accès des femmes participantes à l'emploi et à la formation.

Par EDSC, **Le Programme pilote de préparation des femmes à l'emploi** a été annoncé dans l'Énoncé économique de l'automne 2020. Le programme pilote de 50 millions de dollars sur deux ans finance les organismes afin de leur permettre de fournir des aides à la préparation à l'emploi et à la formation et de les mettre à l'essai pour quatre groupes de femmes confrontées à de multiples obstacles : les femmes racisées et autochtones, les femmes en situation de handicap, les femmes de la communauté 2ELGBTQI+ et les femmes qui ne sont plus sur le marché du travail depuis longtemps.

Les organismes mettent à l'essai et fournissent des modèles de formation axée sur les compétences de base et transférables (qui peuvent comprendre des compétences en littératie financière), accompagnés de soutiens complémentaires comme des services de transport, la prestation de conseil, des allocations de subsistance. Le programme pilote met aussi à l'essai des modèles visant à améliorer l'inclusion dans le milieu de travail. Les résultats du projet pilote seront utilisés pour orienter les changements systémiques afin d'améliorer l'accès à la formation sur les compétences et l'emploi pour les femmes confrontées à de multiples obstacles.

Le budget de 2021 comprenait des fonds supplémentaires pour **le projet pilote pour les nouvelles arrivantes racisées** (auparavant le projet pilote pour les nouvelles arrivantes appartenant à une minorité visible) de IRCC afin de continuer à fournir du soutien visant à améliorer les résultats en matière d'emploi et l'avancement professionnel des nouvelles arrivantes racisées au Canada au moyen de la prestation de services ciblés dans le cadre du Programme d'établissement d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC). Le projet pilote explore des interventions qui contribuent à éliminer les multiples obstacles, y compris la discrimination fondée sur le sexe et la race, les emplois précaires ou à faible revenu, l'absence de services de garde d'enfants abordables et un faible soutien social. L'initiative permettra d'accroître les possibilités pour les nouvelles arrivantes racisées de participer pleinement et également à l'économie, et d'orienter d'autres mesures de soutien pour les nouvelles arrivantes dans le cadre du Programme d'établissement.

Dans le cadre de la **stratégie canadienne en matière d'apprentissage**, EDSC fournit un ensemble de soutiens fédéraux pour l'apprentissage et les métiers spécialisés, y compris des mesures visant à faciliter l'accès des femmes à la formation et à l'emploi. Par exemple, le Programme pour la formation et l'innovation en milieu syndical (PFIMS) appuie la formation d'apprenties et d'apprentis en milieu syndical, l'innovation et l'établissement de meilleurs partenariats dans les métiers désignés Sceau rouge. L'un des objectifs clés de ce programme est d'appuyer les groupes dignes d'équité, comme les femmes, les personnes autochtones, les nouvelles arrivantes et les nouveaux arrivants, les personnes en situation de handicap et les minorités visibles, à entrer et à réussir dans le secteur des métiers. Le budget de 2022 a fourni un financement supplémentaire de 84,2 millions de dollars sur quatre ans afin de doubler le financement pour le PFIMS. Le nouveau financement aidera les apprenties et les apprentis des groupes dignes d'équité, y compris les femmes, à entamer une carrière

dans les métiers spécialisés et à réussir grâce au mentorat, aux services d'orientation professionnelle et au jumelage d'emplois.

Prestation d'invalidité de subsistance et compensation financière pour les personnes ayant subi de la violence entre partenaires intimes : Pour poser la pierre angulaire du tout premier **Plan d'action pour l'inclusion des personnes en situation de handicap** du Canada, Emploi et développement social Canada a réintroduit une législation-cadre pour la Prestation canadienne d'invalidité (projet de loi C-22) à la Chambre des communes le 2 juin 2022. La prestation proposée a pour objectif de réduire la pauvreté et de soutenir la sécurité financière des personnes en situation de handicap qui sont en âge de travailler. Dans l'optique de « Rien sur nous, sans nous », le gouvernement continuera de consulter les Canadiennes et les Canadiens en situation de handicap et les autres parties prenantes afin d'orienter la conception de la prestation et les futurs règlements.

3. Formation et systèmes de justice qui répond aux besoins (recommandations 14, 15, 16, 17, 19, 20 et 21)

Étant donné que le système judiciaire du Canada constitue une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, le gouvernement est d'accord avec les recommandations sous ce thème qui relèvent de la compétence fédérale. Le gouvernement reconnaît qu'une étroite collaboration entre les administrations et d'autres partenaires, notamment les partenaires autochtones et les parties prenantes, demeurera essentielle pour créer un système judiciaire toujours qui répond de manière croissante aux besoins des personnes victimes et survivantes de situations de VFS et de leurs familles. Les consultations avec les organismes communautaires qui œuvrent au renforcement des réponses du système judiciaire face à la violence entre partenaires intimes et à la violence familiale, ainsi qu'avec des personnes victimes et survivantes et leurs familles, demeureront tout aussi importantes. Le gouvernement transmettra également le Rapport du Comité au Forum fédéral-provincial-territorial (FPT) des ministres responsables de la Condition féminine et travaillera avec ses partenaires provinciaux et territoriaux pour faire progresser ces enjeux.

Dans les limites de sa compétence, le gouvernement s'efforce actuellement d'encourager l'intégration et la coopération entre les divers organismes de ressources dans les collectivités, d'améliorer la formation judiciaire en matière de violence entre partenaires intimes et de contrôle coercitif, et d'améliorer la compréhension de l'exploitation économique comme facette de la violence entre partenaires intimes et de la violence familiale.

Encourager l'intégration et la coopération entre les organismes-ressources

Les mesures prévues dans la **Voie fédérale** pour les FFADA2E+ comprennent le renforcement des programmes communautaires dirigés par les Autochtones ainsi que la mobilisation des partenaires autochtones sur la Stratégie en matière de justice autochtone. À ce jour, Justice Canada a élargi le Programme de justice autochtone de manière à financer des programmes de justice communautaires dirigés par des Autochtones et à offrir des services de médiation familiale. Le ministère a également élargi le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones afin d'inclure des services de conseils parajudiciaires autochtones pour mieux soutenir les familles autochtones qui se retrouvent dans le système de justice canadien. Justice Canada appuie également la tenue de consultations dirigées par les Autochtones en vue d'orienter l'élaboration de la Stratégie en matière de justice autochtone.

Justice Canada fournit également du financement afin d'appuyer les **unités de liaison pour l'information à l'intention des familles (ULIIF)**. Les ULIIF offrent des services spécialisés aux familles des femmes et des filles autochtones disparues et assassinées. Les ULIIF se trouvent dans toutes les provinces et dans tous les territoires et aident les familles à obtenir auprès de multiples sources gouvernementales de l'information au sujet de leur être cher disparu ou assassiné. Les ULIIF accomplissent leur travail au moyen de services aux victimes et d'organismes communautaires autochtones.

De plus, **Cercles de sécurité communautaires : soutien en matière de sécurité par des interorganismes menés par des femmes pour les femmes victimes de violence dans les collectivités rurales et éloignées**, un projet de 53 mois financé par FEGC et dans le cadre d'Hébergement Femmes Canada, met à l'essai le cercle de sécurité communautaire. Il s'agit d'une initiative qui rassemble des prestataires de services pour créer des plans de sécurité et de soutien personnalisés et dirigés par des survivantes en tant que pratique prometteuse pour offrir une plus grande sécurité aux femmes vivant dans des collectivités rurales, éloignées et nordiques partout au Canada qui n'ont pas accès à un refuge d'urgence.

Grâce aux fonds octroyés dans le cadre de l'initiative **Prévenir et contrer la violence familiale : la perspective du milieu de la santé**, l'ASPC finance un projet, par le biais de l'Université Western Ontario, visant à mettre sur pied et à soutenir une communauté de pratique, composée d'expertes et d'experts de la violence familiale, de personnes victimes et survivantes, d'avocates et avocats en droit de la famille, de chercheuses et chercheurs et de spécialistes de la santé mentale et des services sociaux, pratiquant aux centres canadiens de recherche sur la violence faite aux femmes. L'objectif général de ce projet est, d'une part, d'accroître le soutien offert aux personnes victimes et survivantes d'actes de violence par l'intermédiaire du système de droit de la famille en donnant plus d'occasions aux praticiennes et praticiens du droit de la famille de recevoir de la formation et des conseils et d'accéder à des ressources à l'appui de pratiques soucieuses des traumatismes, et d'autre part, d'améliorer la coordination des services pour assurer la sécurité et le bien-être de toutes les parties.

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) a conçu et développé, dans le cadre de la **Stratégie fédérale contre la VFS**, des cours de sensibilisation à la culture et aux traumatismes. Ces derniers ont pour but d'améliorer la capacité de l'ensemble des membres de la GRC de répondre à la VFS d'une manière efficace, tenant compte des traumatismes et sensible au genre et à la culture. Par exemple, en 2020-2021, l'Unité des personnes vulnérables de la GRC a lancé le cours Sensibilisation et humilité culturelles, qui a été jugé obligatoire pour tout le personnel de la GRC en novembre 2020. En date du 20 août 2021, 91,4 % de l'ensemble du personnel de la GRC avaient suivi le cours. Cela inclut les membres de la police et les membres du personnel civil.

Améliorer la formation de la magistrature

Le gouvernement reconnaît qu'il est important que les acteurs du système judiciaire soient hautement qualifiés, puis que la formation des juges joue un rôle déterminant dans l'accroissement de la confiance du public envers le système judiciaire. Selon le principe constitutionnel de l'indépendance judiciaire, c'est le système judiciaire qui doit contrôler la formation de la magistrature, y compris au sujet de la violence entre partenaires intimes et le contrôle coercitif. Cela est nécessaire pour faire en sorte que le public continue d'avoir confiance en un système judiciaire impartial libre d'interférences ou d'influences par des cadres.

Le **Conseil canadien de la magistrature**, qui se compose des juges en chef et des juges en chef adjoints et adjointes des cours supérieures du Canada, est l'établissement national approprié pour déterminer le contenu des cours d'introduction et des cours d'appoint sur le système judiciaire devant être suivis par les juges des cours supérieures, et pour offrir cette formation judiciaire par le biais d'organismes dirigés par des juges ou d'autres organismes approuvés par des juges, comme l'Institut national de la magistrature. Le Conseil collabore étroitement avec l'Institut national de la magistrature, une organisation indépendante du gouvernement dirigée par des juges et reconnue internationalement. L'Institut national de la magistrature, en plus d'être le principal prestataire de cours, est responsable de la coordination globale de la formation de la magistrature au Canada.

Le gouvernement a confiance aux travaux accomplis par le Conseil et l'Institut national de la magistrature, puis reconnaît que leurs efforts ont permis au Canada d'être un chef de file mondial en matière de conception et de réalisation de programmes de formation de la magistrature.

Dans son budget de 2017, le gouvernement a octroyé 2,7 millions de dollars sur cinq ans et 0,5 million de dollars par année par la suite au Conseil canadien de la magistrature pour l'aider à s'assurer qu'un plus grand nombre de juges ont accès à des options de perfectionnement professionnel et pour veiller à ce que la formation soit sensible au genre et à la culture.

En mai 2021, le projet de loi C-3 avait été sanctionné et était entré en vigueur. Ce projet de loi a apporté plusieurs modifications à la Loi sur les juges relatives à la formation des juges sur des questions liées au droit relatif aux agressions sexuelles et au contexte social, lequel comprend le racisme et la discrimination systémiques. L'ancien projet de loi C-3 met en évidence la compréhension que le gouvernement a du rôle que la formation des juges joue dans le renforcement de la confiance du public dans le système de justice, tout en respectant la nécessité d'un contrôle judiciaire sur la formation des juges, comme l'exige le principe de l'indépendance judiciaire. L'ancien projet de loi C-3 souligne également l'engagement du gouvernement à contribuer à promouvoir un système de justice dans lequel les survivants sont traités avec dignité et compassion.

Le gouvernement appuie également le projet de loi d'initiative parlementaire C-233. Ce projet de loi propose de modifier la *Loi sur les juges* pour préciser que les colloques de formation continue offerts par le Conseil canadien de la magistrature peuvent comprendre des colloques sur des questions liées à la VPI et au contrôle coercitif dans les relations entre partenaires intimes et les relations familiales. Ce projet de loi propose de modifier la *Loi sur les juges* pour encourager le Conseil à rendre des comptes sur les ateliers offerts sur ces sujets.

Accès à une représentation juridique

Le gouvernement est déterminé à soutenir l'accès à une représentation juridique adéquate. Le budget de 2021 a octroyé, dans le cadre de la **Stratégie fédérale contre la VFS**, 32,5 millions de dollars sur cinq ans à Justice Canada pour l'aider à mettre en œuvre des programmes de représentation et de conseils juridiques indépendants gratuits pour les survivantes et les survivants d'agressions sexuelles. Un financement supplémentaire de 16,25 millions de dollars a été versé pour assurer une représentation et fournir des conseils juridiques indépendants aux victimes de VPI dans le système de justice pénale, et pour fournir des conseils juridiques indépendants aux victimes de VPI dans le système juridique familial. Cet investissement permet aux personnes victimes et survivantes d'avoir accès à des renseignements juridiques indépendants personnalisés et adaptés qui sont propres à leur cas et qui sont offerts par des avocats qui tiennent compte des traumatismes.

Le budget de 2021 a fourni un financement supplémentaire de 35 millions de dollars pour des mesures de soutien supplémentaires aux personnes victimes et survivantes de VPI pour les aider à s'orienter dans le système juridique familial. Cela comprend une gamme d'activités visant à mieux soutenir les victimes et à promouvoir la sécurité tout au long d'une affaire de droit de la famille. Par exemple, dans le cadre de cette initiative, des fonds seront fournis à la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador afin d'éduquer les victimes de VPI au sujet de l'exploitation financière et de les renseigner sur leurs droits. Des comptoirs juridiques fourniront aux victimes des renseignements sur la protection financière, puis d'autres ressources sur l'exploitation financière seront élaborées et publiées. Grâce à cette initiative, Justice Canada fournit également des fonds à l'Institut national de la magistrature pour qu'il développe un cours en ligne sur la VPI dans le système juridique familial qui sera offert aux juges canadiens dans l'ensemble du pays. Cette formation aidera les juges à déceler les cas de droit de la famille qui ont une composante de VPI, à les comprendre et à y répondre. Elle les aidera également à comprendre et à appliquer les modifications nouvellement apportées à la *Loi sur le divorce* qui se rapportent à la violence familiale.

Exploitation économique et financière

Dans le cadre des travaux visant à aborder l'exploitation économique et financière en tant que facette de la VPI et de la violence familiale, **des modifications à la Loi sur le divorce** sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2021. Ces modifications ont pour but de promouvoir des réponses sécuritaires et appropriées lorsque de la violence familiale est en cause. La nouvelle définition de la violence familiale dans le *Loi sur le divorce* reconnaît que l'exploitation financière et économique peut être une forme de violence familiale.

Aux fins de la *Loi sur le divorce*, la violence familiale s'entend de toute conduite qui est violente ou menaçante, qui dénote un comportement coercitif et dominant ou qui porte un membre de la famille à craindre pour sa sécurité ou celle d'une autre personne. Dans cette définition, la violence familiale comprend les mauvais traitements corporels et psychologiques, les abus sexuels, l'exploitation financière, le harcèlement et la traque, les menaces de tuer ou de blesser un animal ou d'endommager un bien, ainsi que le fait de tuer un animal, de causer des blessures à un animal ou d'endommager un bien. Dans le cas d'un enfant, elle comprend aussi le fait d'être exposé directement ou indirectement à une telle conduite. En vertu de la *Loi sur le divorce*, ces conduites représentent de la violence familiale même si elles ne sont pas considérées comme des infractions criminelles.

Justice Canada a également entrepris un certain nombre d'initiatives importantes pour assurer la mise en œuvre réussie des dispositions relatives à la violence familiale de la *Loi sur le divorce* et pour améliorer les réponses à la violence familiale dans le système juridique familial. Ces initiatives comprennent la création d'un cours en ligne sur la violence familiale et le droit de la famille à l'intention des conseillers juridiques, ainsi que le développement d'une boîte à outils pour aider les conseillers juridiques du système de droit de la famille à cerner les cas de violence familiale et à y répondre d'une manière qui tienne compte des traumatismes. Ces deux ressources sont disponibles sur le site Web du ministère. Des représentants du ministère ont également fourni de la formation sur les modifications relatives à la violence familiale aux avocats, aux représentants du système juridique familial et à d'autres parties prenantes du droit de la famille partout au pays, puis ont fourni des séances d'information aux acteurs du système judiciaire dans un certain nombre de provinces.

De plus, le gouvernement procède actuellement à l'examen du cadre de l'exécution des lois en matière d'immigration et du cadre des interdictions de territoire compris dans la ***Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*** et son règlement connexe pour s'assurer que des protections suffisantes sont en place pour les personnes victimes et survivantes de VFS.

Le gouvernement prend note de la recommandation du Comité concernant la réalisation d'un examen des institutions financières de compétence fédérale dans le but de faciliter l'élaboration d'un système fédéral conçu pour détecter les signes d'exploitation économique et fournir du soutien aux personnes survivantes. Le ministère des Finances examine régulièrement le cadre législatif du secteur financier pour veiller à ce qu'il demeure à jour et réponde aux besoins des parties prenantes et de la population canadienne. Par exemple, le Code de conduite pour la prestation de services bancaires aux aînés est entré en vigueur en janvier 2021 et définit les engagements du secteur bancaire afin d'atténuer les préjudices financiers potentiels pour les aînés. Le gouvernement prend note de la recommandation pour le moment puisque, même si ces institutions sont de compétence fédérale, il mène actuellement un examen législatif du secteur financier mettant l'accent sur la numérisation de l'argent et le maintien de la stabilité et de la sécurité du secteur financier. Cet élément pourrait être pris en compte au cours de l'examen.

Le gouvernement prend également note de la recommandation du Comité concernant les dispositifs de surveillance électronique. Services correctionnels Canada (SCC) est autorisé à utiliser, dans certains cas, la surveillance électronique comme outil supplémentaire à l'égard des délinquants sous responsabilité fédérale pour accroître sa capacité de surveiller si les délinquants respectent les restrictions géographiques

imposées et pour assurer une réponse rapide en cas de violation soupçonnée des règles. Le SCC a également mis en place de nombreuses autres mesures rigoureuses, en plus de la surveillance électronique. Cette approche a été efficace jusqu'à présent, mais elle diffère considérablement du programme provincial de surveillance électronique pour lutter contre la violence familiale au Québec. En raison de considérations juridictionnelles, le programme québécois permet d'avoir recours à la surveillance électronique plus rapidement au cours du processus de justice pénale. Les tribunaux du Québec peuvent donc avoir accès aux données de surveillance électronique des délinquantes et des délinquants ayant commis une infraction de VPI afin de garantir la sécurité des victimes. Pendant ce temps, les délinquantes et les délinquants doivent être condamnés à une peine de deux ans ou plus pour relever de la compétence fédérale. Même si le SCC s'est tenu au courant du modèle québécois, la mise en place d'un modèle similaire au niveau fédéral n'apporterait pas vraiment une valeur ajoutée par rapport à ce qui a déjà été mis en place par le SCC. Le SCC fournira des conseils aux autres administrations et collaborera avec elles dans le but d'échanger des pratiques exemplaires liées à l'utilisation de surveillance électronique.

De plus, le gouvernement appuie le projet de loi C-233, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les juges (violence contre un partenaire intime)*, qui propose des modifications à la *Loi sur les juges*, en lien avec la formation de la magistrature, et qui cherche à mieux protéger les victimes de VPI en exigeant que les tribunaux des cautionnements déterminent si une personne accusée d'une infraction mettant en cause l'usage, la tentative ou la menace de violence contre un partenaire intime devrait porter un dispositif de surveillance électronique à titre de condition de libération sous caution, lorsque cela est demandé par le procureur général en poste.

Le gouvernement du Canada s'engage également à s'entretenir avec les provinces et les territoires en vue de promulguer la loi de Clare. Cette loi permettrait aux personnes à risque de violence familiale – ou les personnes qui les représentent - de demander des renseignements auprès de la police concernant les antécédents de violence de leur partenaire et ainsi prendre des décisions éclairées au sujet de leur sécurité et de la sécurité des relations qu'elles entretiennent avec leurs partenaires intimes. À l'heure actuelle, le gouvernement étudie des stratégies de consultation des provinces et des territoires sur l'adoption de la loi de Clare.

Plusieurs provinces et territoires ont commencé à faire avancer ce travail. À titre d'exemple, les lois de Clare de la Saskatchewan et de l'Alberta sont entrées en vigueur le 29 juin 2020 et le 1^{er} avril 2021, respectivement. La loi de Clare de Terre-Neuve-et-Labrador a été promulguée en décembre 2019, mais elle n'est pas encore entrée en vigueur. Le Manitoba a présenté un projet de loi, actuellement à l'étape de la première lecture. Une loi de Clare a été déposée en Colombie-Britannique et en Ontario, mais dans les deux cas, elle devra être réintroduite par les parlements provinciaux.

Des modifications au Règlement sur la Gendarmerie royale du Canada sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 2021 pour veiller à ce que la GRC puisse faire appliquer la loi de Clare d'une façon qui concorde avec le cadre fédéral de protection des renseignements personnels.

4. Prévenir la violence entre partenaires intimes et remédier aux causes profondes de celle-ci (recommandations 10, 24, 25, 26, 27 et 28)

Il est largement reconnu que la VFS est enracinée dans l'inégalité des genres et est encore intensifiée par les inégalités systémiques, comme le sexisme, la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre, le colonialisme, le racisme, le capacitisme, le classisme, la pauvreté et une histoire collective de traumatismes. Le gouvernement est d'accord avec les recommandations du Comité concernant le besoin de prendre des mesures à l'échelle nationale pour prévenir la VFS, y compris la VPI, et remédier à celle-ci. Il s'engage à jouer un rôle de leadership dans ce secteur et à faire progresser davantage les mesures qui relèvent de la compétence fédérale.

Le gouvernement reconnaît que l'élimination de la violence fondée sur le sexe et de la violence fondée sur la race que subissent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones est un enjeu complexe et délicat qui requiert une réponse exhaustive qui aborde les facteurs sous-jacents (causes profondes) contribuant à cette violence. Cet enjeu nécessite également le déploiement d'efforts continus et coordonnés de la part de tous les ordres de gouvernement (fédéral, provinciaux-territoriaux, autochtones, municipaux) et une collaboration étroite avec les partenaires autochtones. Voilà pourquoi le PAN VFS, le PAN pour les FFADA2E+ et la Voie fédérale ont été élaborés; ceux-ci visent à aborder les causes profondes de la VFS et de la violence que subissent les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones au Canada et à contribuer à l'objectif du gouvernement du Canada de mettre fin à la VFS pour toutes les personnes au Canada.

Les travaux accomplis dans le cadre de la Stratégie fédérale contre la VFS, du PAN pour les FFADA2E+, de la Voie fédérale, et de l'élaboration du PAN VFS en vue de remédier aux causes profondes de la VFS au Canada ont révélé que les populations vulnérables et marginalisées font face à des obstacles systémiques, y compris en matière d'accès adéquat à la justice. Le gouvernement s'engage à bâtir un Canada plus sain et plus inclusif et pour ce faire, il s'engage à faire des investissements pour promouvoir les facteurs de protection et aborder les facteurs de risque connexes dans le but de réduire la probabilité que les personnes aient des contacts avec le système de justice pénale.

Justice Canada finance des programmes de représentation et de conseils juridiques indépendants pour les victimes d'agression sexuelle et de VPI. Les modalités des programmes ne précisent pas les caractéristiques des victimes pouvant y avoir droit. Toute victime d'agression sexuelle ou de VPI peut avoir droit à ces services.

Le budget de 2021 a fourni un financement de 108,8 millions de dollars sur deux ans, à compter de 2021-2022, pour le rétablissement et la revitalisation des espaces culturels autochtones. Traditionnellement, les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ ont joué des rôles centraux dans la gouvernance et la transmission du savoir chez les partenaires autochtones. Le Programme de RCAANC : **d'espaces culturels dans les communautés autochtones** répond à l'appel à la justice 2.3 et aide les communautés autochtones à rétablir et à revitaliser leurs espaces culturels. Il offre aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones la possibilité d'avoir accès à leur culture et à leur langue et de renforcer leur identité.

Comme il a été mentionné précédemment, le Programme de SAC pour **la prévention de la violence familiale** mène des activités communautaires de prévention de la violence qui tiennent compte des particularités culturelles. Le programme finance des activités de sensibilisation à la violence fondée sur le sexe et fournit aux familles et aux collectivités des outils qui leur permettent d'aborder la violence, comme des solutions de traitement et d'intervention, des services sensibles sur le plan culturel (aînés/aînées et enseignements traditionnels) et des projets de conscience de soi et de développement personnel. De plus, le réseau de 46 refuges d'urgence offre des activités de prévention pour mieux répondre aux besoins des clientes et des clients.

Dans le cadre de la **Stratégie fédérale contre la VFS** et du budget de 2017, un financement de 1,5 million de dollars sur cinq ans a été octroyé à IRCC pour élaborer la **Stratégie du secteur de l'établissement des victimes de violence fondée sur le sexe**, une stratégie nationale visant à aborder la VFS chez les nouvelles arrivantes/nouveaux arrivants et les personnes réfugiées. Ce financement permet la création d'un partenariat entre les organismes du secteur de l'établissement et du secteur de la lutte contre la violence. Il comprend aussi la création d'une base de connaissances communes sur la VFS et l'octroi d'une formation aux personnes offrant des services d'établissement de première ligne pour qu'elles puissent déceler les cas de violence. Il s'agit du premier investissement de la sorte visant à remédier à la VFS par le biais d'une approche stratégique du secteur de l'établissement. Il s'agit également d'une occasion pour le gouvernement d'appuyer les efforts continus des secteurs de l'établissement et de la lutte contre la violence pour améliorer les services de lutte contre la VFS qu'ils offrent aux personnes nouvellement arrivées. Le budget de

2021 comprenait un financement supplémentaire de 2 millions de dollars pour prolonger le partenariat relatif à la VFS et ainsi continuer de renforcer les capacités du secteur en offrant de la formation et des ressources et en facilitant la collaboration intersectorielle.

En 2019-20, un partenariat coordonné a été établi entre des organismes-cadres des secteurs de l'établissement et de la lutte contre la violence afin d'instaurer la Stratégie pour le secteur de l'établissement contre la violence fondée sur le genre. La stratégie met l'accent sur le renforcement des capacités de lutte contre la VFS au sein du secteur de l'établissement, sur la collaboration accrue entre les secteurs de l'établissement et de la lutte contre la violence, et sur l'amélioration de la prestation de services aux personnes réfugiées et nouvellement arrivées qui sont à risque d'être victimes de VFS. Ce partenariat, qui est le premier du genre dans le secteur de l'établissement, représente une occasion clé d'influer stratégiquement sur ces deux secteurs en solidifiant leurs relations et en renforçant leurs capacités.

En 2019, IRCC a mis en œuvre deux initiatives visant à aider les étrangères et les étrangers au Canada qui se trouvent dans des situations de violence familiale à trouver refuge. Ces mesures sont destinées aux personnes pouvant avoir un statut d'immigration précaire parce qu'elles dépendent d'un époux ou conjoint violent pour leur statut au Canada (ce qui comprend, entre autres, les époux et conjoints parrainés). La première mesure est **un permis de séjour temporaire accéléré sans frais**, comprenant un permis de travail sans frais et une couverture dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire, et c'est offert aux personnes vulnérables, sans statut et victimes de violence familiale. Ce programme fournit une protection à cette population et à leurs enfants à charge étrangers au Canada en leur apportant la sécurité d'un statut d'immigration à court terme pour les aider à échapper à l'influence de la violence et leur donner le temps de décider de la prochaine mesure à prendre. La deuxième mesure est **un processus accéléré offert aux personnes au Canada qui se trouvent dans des situations urgentes de violence familiale et qui demandent la résidence permanente pour des motifs d'ordre humanitaire**. Cela signifie que les personnes admissibles peuvent voir leurs demandes de résidence permanente traitées plus rapidement, ce qui les aide à se sortir de situations de violence le plus rapidement possible. Le gouvernement continue de livrer des résultats en lien avec ces mécanismes et de surveiller les programmes pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins concrets des clientes et des clients.

Le gouvernement accomplit également des travaux de politiques sur des modifications réglementaires possibles, y compris la possibilité d'élargir les considérations de la détention liée à l'immigration pour inclure les facteurs liés à la VFS dans la prise de décisions relatives à la détention dans le cadre de l'exécution des lois en matière d'immigration. L'Agence des services frontaliers du Canada étudie les répercussions différentielles de la VFS, y compris la traite des personnes, au sein des cadres stratégiques de l'exécution des lois en matière d'immigration et des interdictions de territoire, pour s'assurer que les politiques tiennent compte de considérations particulières concernant les personnes victimes et survivantes de la traite des personnes et de la VFS, et qu'elles n'entraînent pas, par inadvertance, de nouveaux traumatismes pour ces dernières. Pour cette raison, les considérations relatives à la VFS continueront d'être incluses dans les travaux législatifs et réglementaires connexes.

Outils de sensibilisation et d'éducation

Le gouvernement s'affaire actuellement à élaborer des outils éducatifs pour accroître la sensibilisation à la VPI, ainsi que concernant l'autonomie corporelle et le consentement à l'intention des enfants et des jeunes, et adopte pour ce faire une optique intersectionnelle fondée sur le contexte social. Le gouvernement s'efforce, autant que possible, d'adopter des stratégies de communication efficaces qui mettent l'accent sur l'accessibilité et qui cherchent à mobiliser les groupes à risque élevé de VPI et d'autres formes de VFS.

Le gouvernement, par l'intermédiaire de FEGC, appuie plusieurs projets et dirige des initiatives qui ont pour but d'accroître la sensibilisation aux ressources disponibles sur la

VPI au moyen de mesures de sensibilisation. Ces mesures comprennent le mouvement annuel de **16 jours d'activisme contre la VFS**, et la plateforme en ligne et les événements du **Centre du savoir sur la VFS** qui transmettent des renseignements, des ressources et des résultats de recherches sur la VFS pour divers publics, y compris de l'information sur les lignes d'écoute téléphonique et sur d'autres services de soutien offerts un peu partout au pays aux personnes confrontées à la VFS.

FEGC aussi s'affaire à lancer une **campagne de sensibilisation à la VFS** qui sera destinée aux jeunes de 14 à 24 ans. Elle sera déployée en deux phases. Dans le cadre de la première phase, des activités de sensibilisation à la VFS seront menées à l'échelle du pays. La deuxième phase sera élaborée en fonction des commentaires reçus des jeunes de diverses communautés et des organismes de soutien, et mettra l'accent sur la façon d'accroître la sensibilisation au sein des communautés ciblées. Les documents élaborés pour cette campagne seront principalement des ressources de soutien pour les jeunes, ainsi que des documents d'information sur la violence sexuelle, le consentement et les relations saines. L'ASPC mène également l'initiative **Arrêtons la violence familiale**. Il s'agit d'un site Web qui fournit des renseignements sur la violence familiale au grand public et aux travailleuses et travailleurs de la santé.

Les fonds octroyés dans le cadre de l'initiative de l'ASPC « **Prévenir et contrer la violence familiale : la perspective du milieu de la santé** » ont permis de financer des projets liés à la lutte contre la VFS à l'appui de programmes visant à prévenir la violence dans les fréquentations chez les adolescentes et les adolescents ainsi que le mauvais traitement des enfants, et à outiller les spécialistes de la santé pour que ces personnes puissent reconnaître la VFS et y répondre de façon sécuritaire. Bon nombre des programmes de promotion de la santé qui sont mis à l'essai au moyen de cet investissement sont axés sur le développement d'outils éducatifs sur l'autonomie corporelle et le consentement. Par exemple :

- L'Association canadienne de la santé publique, en collaboration avec le Centre for Sexuality, s'affaire à adapter, à livrer et à évaluer un programme d'éducation sexuelle complet existant qui s'est avéré prometteur pour prévenir la violence dans les fréquentations intimes chez les adolescentes et les adolescents.
- Le Victoria Sexual Assault Centre s'affaire quant à lui à livrer et à évaluer le programme SHIFT, qui vise à prévenir la violence fondée sur le sexe dans les fréquentations intimes chez les adolescentes et les adolescents en encourageant un virage vers une culture de consentement dans l'ensemble des communautés scolaires.
- Pour sa part, le Centre d'expertise Marie-Vincent livre et évalue le programme Lanterne au sein de communautés au Québec (dans les deux langues officielles) et dans des garderies francophones à Whitehorse, au Yukon. Le programme Lanterne est un programme de prévention de la violence sexuelle chez les enfants de 0 à 5 ans qui offre une éducation en matière de santé sexuelle adaptée à l'âge et qui fait la promotion de relations saines. Ce programme permet aux enfants en bas âge de développer des compétences d'autoprotection et des connaissances concernant l'intimité, le droit à la vie privée, l'espace personnel, les limites personnelles et les stéréotypes fondés sur le sexe et le genre.

En ce qui concerne la promotion de relations saines, l'organisme Ruban blanc reçoit des fonds par FEGC pour deux projets. Le premier projet consiste à élaborer et à mettre en œuvre des pratiques exemplaires et des ressources créées par les secteurs de l'éducation de l'Ontario pour qu'elles se répandent partout au Canada et dans le système catholique de l'Ontario afin de s'attaquer aux causes profondes de la VFS. Le deuxième projet met l'accent sur la promotion de l'égalité entre les genres et la prévention de la violence en encourageant les jeunes au sein des communautés, particulièrement les jeunes hommes, à accroître leurs capacités à contester les normes et les stéréotypes de genre rigides.

Le gouvernement a également soutenu la prestation et la mise à l'essai de programmes de promotion de la santé qui sont conçus sur mesure pour les communautés

autochtones et du Nord ou qui offrent des services aux communautés culturelles ou des services d'établissement des immigrantes et des immigrants. Par exemple, le financement par l'intermédiaire de l'ASPC appuie un certain nombre d'initiatives, dont les suivantes :

- MOSAIC élabore, exécute et teste l'efficacité d'un programme de relations saines chez les adolescentes et adolescents. Ce programme s'adresse aux jeunes et aux parents/responsables des soins et est conçu pour les personnes immigrantes et réfugiées et les familles racisées en Colombie-Britannique.
- Ndinawemaaganag Endaawaad Inc. (Ndinawe) dirige un programme de prévention de la violence dans les fréquentations intimes axé sur la communauté, adapté à la culture et destiné aux adolescentes et adolescents autochtones âgés de 12 à 17 ans à Winnipeg. L'élaboration, la prestation et l'évaluation du projet Ode'imaazhigo ode'imaazhigo (Cœur à cœur) sont assurées en collaboration par trois organismes de Winnipeg : Ndinawe, Ma Mawi Wi Chi Itata Centre (Ma Mawi) et Research and Education for Solutions to Violence and Abuse (RESOLVE).

Grâce au financement du budget de 2021 et aux investissements précédents, le gouvernement a fourni des fonds à des projets ayant pour but d'effectuer et d'évaluer des interventions visant à promouvoir les relations sûres et à prévenir la violence familiale, y compris la VPI ainsi que le mauvais traitement des enfants et des personnes âgées. Plusieurs projets financés dans le cadre de ces investissements comprennent une composante d'éducation pour les personnes de diverses identités de genre, les personnes qui vivent dans des communautés autochtones et du Nord et les personnes qui requièrent des services aux communautés culturelles ou des services d'établissement des immigrantes et immigrants.

Divers programmes financés offrent aussi des services et de la documentation dans des langues autochtones. Par exemple, les renseignements, le guide et les formulaires de demande de l'Initiative des refuges pour femmes et enfants autochtones, un projet conjoint entre le gouvernement et SAC, et Pauktuutit Inuit Women of Canada, sont disponibles en Inuktitut.

Justice Canada a préparé une publication intitulée « La violence est inacceptable peu importe la langue », offerte en dix langues, qui offre des renseignements sur la violence familiale ou entre partenaires intimes et sur les lois canadiennes. Justice Canada a également élaboré et publié une série de fiches d'information sur la Charte canadienne des droits des victimes. Ces fiches d'information sont disponibles en anglais, en français et en 12 langues autochtones.

Mobiliser les hommes et les garçons : Le gouvernement reconnaît le besoin de mobiliser les hommes et les garçons afin qu'ils participent à la prévention de la VFS, y compris la VPI et la violence familiale, et qu'ils fassent la promotion de relations saines.

Le gouvernement dirige plusieurs activités de mobilisation des hommes et des garçons, à titre d'alliés, pour faire progresser l'égalité et mettre fin à la VFS. Par exemple, en 2018, une série de tables rondes ont été organisées par FEGC pour discuter de la façon de mobiliser les hommes et les garçons pour qu'ils contribuent à l'avancement de l'égalité des genres. Les renseignements recueillis continuent d'informer les travaux du gouvernement à ce sujet.

Depuis 2015, le gouvernement a fourni un financement de 16,7 millions de dollars à 41 organismes pour qu'ils mobilisent les hommes et les garçons. Le budget de 2021 a également fourni une somme de 105 millions de dollars pour améliorer le programme de lutte contre la VFS et financer des initiatives de mobilisation des hommes et des garçons. Voici quelques exemples d'initiatives financées par FEGC :

- YWCA Québec travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme d'activités approprié pour les garçons, particulièrement les garçons racisés, et d'un cadre pour l'amélioration des pratiques égalitaires dans les espaces pour jeunes et les milieux scolaires pour remédier aux causes profondes de la VFS. Ces ressources permettront d'aborder les obstacles systémiques liés aux

normes et attitudes de genre par le biais d'activités de groupe pour garçons. Ces activités feront la promotion d'une saine masculinité en établissant un grand réseau local de dialogue et de collaboration. Plusieurs organismes œuvrant dans des espaces pour jeunes et en milieu scolaire participeront à ce réseau pour y transmettre leur expertise acquise et offrir un soutien interorganisationnel et des services de mentorat. De plus, le YWCA adaptera l'approche élaborée pour le milieu de vie des garçons à l'environnement scolaire en mettant l'accent sur les pratiques et les enjeux cernés afin de les promouvoir dans le milieu scolaire.

- Next Gen Men travaille à l'élaboration d'un nouveau réseau régional qui aura comme objectif de faire progresser la mobilisation des hommes et des garçons dans le but de remédier aux causes profondes de la VFS. Une fois le réseau établi, l'organisme l'utilisera pour rassembler les parties prenantes et bâtir des relations entre diverses personnes et divers organismes non reliés dans l'ensemble des secteurs engagés à faire avancer l'égalité des genres et à prévenir le VFS. L'organisme l'utilisera également pour disséminer les recherches existantes et les recommandations émergentes fondées sur des données probantes formulées par des partenaires pragmatiques au sujet de la mobilisation des hommes et des garçons.

SAC, par le truchement de son **Programme pour la prévention de la violence familiale** a également conclu un accord de contribution de 6 millions de dollars sur cinq ans, à compter de 2019-2020, avec la campagne Moose Hide. La campagne Moose Hide est un mouvement populaire dirigé par des Autochtones qui regroupe des hommes, des garçons et tous les Canadiens qui s'engagent à mettre fin à la violence envers les femmes et les enfants. Le financement de SAC vise à aider la Campagne Moose Hide à mettre en œuvre son plan stratégique.

5. Recherche et collecte de données sur la violence entre partenaires intimes (recommandations 1, 2, 3, 12 et 18)

Le gouvernement est en accord avec la recommandation du Comité concernant la nécessité de veiller à ce que des recherches soient effectuées et à ce que des données soient recueillies sur la VPI et sur la VFS, puis d'améliorer ces processus de recherche et de collecte de données, de façon plus générale et dans les limites de la compétence fédérale.

Le gouvernement reconnaît que les données disponibles sous-estiment l'ampleur du problème, car les personnes sont souvent peu disposées à signaler la VFS en partie en raison de la stigmatisation, de la honte, de la peur et d'enjeux systémiques qui peuvent réduire la confiance des gens à l'égard de l'efficacité de la réponse judiciaire. Le gouvernement reconnaît également qu'un autre défi est lié au manque de données pour appuyer l'utilisation d'une approche intersectionnelle qui reconnaît que les personnes subissent souvent de multiples oppressions en raison des effets combinés de la discrimination systémique. Cela réitère le besoin de continuer à recueillir des données et à préparer des rapports ventilés, lorsque possible, puis de continuer à investir dans de la recherche ciblée sur des populations précises afin d'aborder les écarts persistants et les défis liés aux données.

Plusieurs initiatives liées à la VPI ont été financées par le biais de la Stratégie fédérale contre la VFS. Depuis 2017-18, un financement de 30 millions de dollars pour la recherche sur la violence fondée sur le sexe, y compris la VPI et la violence familiale, qui a été octroyé à des universitaires, à des organismes communautaires, à Statistique Canada et à d'autres partenaires fédéraux pour qu'ils recueillent des données, effectuent des recherches et améliorent la capacité des organismes à recueillir des données ventilées sur la VFS.

De ce financement, 17,1 millions de dollars ont été transmis à Statistique Canada pour l'élaboration et le déploiement de trois nouvelles enquêtes nationales sur la VFS et pour l'analyse subséquente des données recueillies. Ces trois enquêtes nationales sur les expériences de VFS au Canada sont : 1) l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP), 2) l'Enquête sur la sécurité individuelle au sein de la

population étudiante postsecondaire (ESIPEP) et 3) l'Enquête sur les inconduites sexuelles au travail (EIST).

L'ESEPP vise à recueillir des renseignements sur les expériences des Canadiennes et Canadiens en matière de sécurité à la maison, au travail, dans les espaces publics et en ligne. Elle a permis de recueillir les premières données nationales représentatives sur les personnes transgenres et de diverses identités de genre, ainsi que de nouvelles données sur les expériences de VPI qui reflètent mieux les aspects genrés de la VPI. Les données sur la VPI sont ventilées en fonction de divers facteurs d'identité, y compris le genre, l'orientation sexuelle, l'identité à titre de minorité visible, le handicap, le groupe d'âge et le statut d'immigration. Ces données ont permis de produire une ventilation des indicateurs de VPI et de violence familiale compris dans le Cadre des résultats relatifs aux genres du Canada.

Les constatations découlant de l'ESEPP sont présentées dans sept rapports publiés par Statistique Canada sur les expériences de VPI chez divers groupes de population, et figurent sur le site Web de Statistique Canada. Chaque rapport explore la prévalence, la nature et l'incidence de la VPI sur la population canadienne en adoptant une approche fondée sur le genre et en comparant les expériences des femmes et des hommes, et lorsque possible, celles des personnes de diverses identités de genre. La série de rapports commence avec un aperçu de l'enjeu au sein de la population canadienne, qui est suivi d'un rapport sur les groupes de population particuliers suivants : femmes autochtones, femmes appartenant à des minorités sexuelles, hommes appartenant à des minorités sexuelles, femmes en situation de handicap, jeunes femmes et femmes appartenant à des minorités visibles. Les données sont utilisées pour orienter la mise en œuvre par le gouvernement de la Stratégie fédérale contre la VFS et du PAN VFS à venir. Le prochain cycle de l'ESEPP sera organisé au moyen d'une seule enquête couvrant les principaux éléments thématiques des trois premières enquêtes, dans le but de réduire le fardeau des répondantes et des répondants, d'accroître la taille de l'échantillon et de permettre la réalisation d'un suréchantillonnage.

Le budget de 2021 a fourni une somme additionnelle de 11 millions de dollars sur cinq ans pour la recherche et la mobilisation des connaissances relatives à la VFS. Une partie de cette somme sera destinée à l'accroissement de la taille de l'échantillon du prochain cycle de l'ESEPP (prévu en 2024-2025) et au suréchantillonnage de certaines populations, dont des populations autochtones et racisées et des groupes LGBTQ2. Cela permettra de produire des données mieux ventilées et d'effectuer des analyses intersectorielles sur la VPI et la violence familiale. Le prochain cycle de l'ESEPP a été organisé grâce à des consultations approfondies avec des parties prenantes sur une désagrégation plus poussée, les analyses intersectionnelles et le fardeau des répondantes et des répondants, tout en tenant compte de la capacité à suivre les tendances.

Grâce au Plan d'action sur les données désagrégées qui a eu les fonds dans le budget de 2021, Statistique Canada est en voie de répondre à l'appel de la population canadienne qui souhaite avoir des données détaillées afin d'aborder les écarts entre les genres, le racisme et d'autres obstacles systémiques auxquels sont confrontés certains groupes de population. Au cours de la première année du Plan d'action sur les données désagrégées, Statistique Canada a publié de nouvelles données ventilées en fonction de l'identification à titre de membre d'un groupe racisé précis, de personne autochtone ou de femme, dans de nombreux domaines.

En ce qui a trait à la VPI, Statistique Canada a collaboré avec les services de police et d'autres partenaires afin de déterminer comment recueillir des données par le biais des dossiers administratifs de police concernant l'identité autochtone et racisée de toutes les victimes et personnes accusées. Les données sont utilisées aux fins de recherches et de statistiques dans le but de surveiller la nature et l'étendue des crimes déclarés par la police au Canada, y compris les cas de VPI. En 2021-2022, des consultations générales ont été menées pour solliciter des conseils concernant la collecte de données. Les résultats des premières consultations seront publiés cet été, et grâce au plan d'opérationnalisation de la collecte, Statistique Canada sera en mesure d'accepter des données de la police à compter de janvier 2024. Grâce à ces données déclarées

par la police, le projet offrira chaque année des renseignements déclarés par la police sur la VPI subie par les populations autochtones et racisées.

De plus, dans le cadre de l'Enquête sociale générale sur la sécurité des Canadiens (victimisation), un suréchantillonnage avait précédemment été effectué à l'égard des répondantes et répondants autochtones et des personnes habitant dans les trois territoires, grâce à du financement obtenu de la part de partenaires et de parties prenantes. Durant la prochaine itération de l'enquête, le financement du Plan d'action sur les données désagrégées permettra la réalisation d'un suréchantillonnage à l'égard de groupes de population précis.

L'Enquête sociale générale : la sécurité des Canadiens (victimisation) a elle aussi permis de recueillir des données sur les types d'exploitation financière et économique associés à la VPI. Ces renseignements sont d'ailleurs recueillis depuis le début des années 1990. La dernière Enquête sociale générale a été menée en 2019, et une telle enquête est habituellement effectuée tous les cinq ans. Les données de cette enquête concernant l'exploitation économique et financière sont ventilées en fonction du genre, de l'âge, de l'identité autochtone, de l'identité à titre de minorité visible, du statut d'immigration et du handicap. Les résultats correspondants sur l'exploitation économique et financière tirés de l'Enquête sociale générale de 2019 sont disponibles sur le site Web de Statistique Canada.

Dans le cadre de ces deux enquêtes, le gouvernement a, pour mesurer l'exploitation économique et financière, posé des questions sur ce qui suit : devoir donner son argent ou ses possessions, ou renoncer au contrôle de ceux-ci; ne pas avoir le droit d'accéder à un emploi ou à des ressources financières; ne pas avoir le droit de se renseigner sur son revenu ou d'y accéder; voir ses possessions ou ses biens endommagés ou détruits.

Le gouvernement prend note de la recommandation du Comité concernant la révision des paramètres utilisés par Statistique Canada pour recueillir des données sur l'exploitation économique et financière. Comme démontré précédemment, le paramètre actuel est un indicateur solide. La modification et l'ajout de questions à l'ESEPP et à l'Enquête sociale générale à ce moment accroîtront le fardeau des répondants aux enquêtes et auront une incidence sur la capacité à suivre les tendances au fil du temps. Dans sa forme actuelle, la section existante sur la VPI de l'ESEPP est très délicate et volumineuse; par conséquent, le fait d'avoir un outil efficace pour mesurer l'exploitation financière au moyen d'une brève série de questions réduit le fardeau du répondant.

De plus, d'autres programmes, comme le Programme d'initiatives liées aux données et à la recherche dirigées par des Autochtones de RCAANC, travaillent à financer des organisations autochtones et des chercheuses et chercheurs dans le but de générer des approches méthodologiques novatrices à l'égard de l'amélioration des données liées aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones dans des distinctions et des manières spécifiques à la région, y compris les données sur la VPI.

Grâce aux investissements annuels prévus pour la recherche dans le cadre de la Stratégie fédérale contre la VFS, le gouvernement collabore actuellement avec des partenaires dans le but d'effectuer des recherches sur les traumatismes crâniens et leurs effets sur les personnes victimes et survivantes de VPI. Un exemple de recherche financée sur les traumatismes crâniens est le rapport de l'ASPC : *Étude des blessures, édition 2020 : Pleins feux sur les traumatismes crâniens tout au long de la vie*. Le rapport présente d'importantes statistiques nationales de surveillance concernant les causes des traumatismes crâniens tout au long de la vie, y compris les sports, les chutes chez les personnes âgées, les agressions et les produits de consommation. Plus précisément, le rapport indique que les traumatismes crâniens associés à des événements intentionnels, comme la VPI, ainsi que les commotions cérébrales chez les personnes victimes de violence familiale, sont des enjeux importants, car ces derniers sont comparables à des commotions cérébrales liées aux sports dans le sens où les victimes peuvent être exposées de façon répétitive à des commotions ou à des quasi-commotions au fil du temps. Dans certains cas, cela peut entraîner une prolongation du temps de rétablissement et des symptômes plus graves et persistants.

L'ASPC investit également jusqu'à 6,9 millions de dollars par année pour appuyer les programmes de prévention de la violence dans les fréquentations intimes chez les adolescentes et adolescents, y compris pour mettre sur pied une communauté de pratique sur ce type de violence, dirigée par le réseau Promoting Relationships and Eliminating Violence (PREVNet) de l'Université Queen's. La communauté de pratique favorise la création de liens entre les projets sur la violence dans les fréquentations intimes chez les jeunes et chez les adolescentes et adolescents, elle aide à accroître les capacités de recherche et d'évaluation, et elle offre du soutien aux projets en tirant parti des connaissances de la communauté élargie de chercheuses et chercheurs et de prestataires de services dans le domaine.

La plupart de ces projets comprennent des recherches sur les interventions et encouragent la participation de partenaires de recherche dès le départ. De cette façon, en même temps que les initiatives joignent les familles et les communautés, elles aident aussi à répondre à une question de recherche quelconque – par exemple, est-ce qu'une approche particulière est efficace; pourquoi une approche quelconque est-elle efficace; que devrait-on changer pour atteindre les résultats visés? Les projets qui soutiennent les personnes victimes et survivantes de violence peuvent offrir des résultats de santé mesurables chez les participantes et les participants, comme la réduction de l'anxiété et de la dépression et l'augmentation des habiletés de soins personnels. Pour leur part, les projets qui mettent l'accent sur la prévention mesurent les changements observés en lien avec les connaissances, les compétences, les attitudes et les comportements associés à la violence et à la victimisation. Ces changements sont mesurés au niveau du projet plutôt qu'au niveau de la population, compte tenu du caractère relativement ciblé de l'investissement. L'incidence élargie est assurée par le biais des contributions à la base de données probantes dans le domaine, faites au moyen des centaines de publications, guides, rapports, présentations et autres produits de connaissances qui aident à faire avancer « ce qui fonctionne » pour prévenir la violence et soutenir la santé des personnes victimes et survivantes.

Également dans le cadre de la Stratégie fédérale contre la VFS et grâce au financement du budget de 2021, l'ASPC investit jusqu'à 10 millions de dollars par an dans des projets qui visent à effectuer et à évaluer des interventions de promotion des relations sûres et de prévention de la violence familiale, ce qui comprend aussi la violence dans les fréquentations intimes chez les adolescentes et les adolescents. Grâce à les fonds de la Stratégie fédérale contre la VFS, une nouvelle enquête a été menée à l'échelle nationale, et les données recueillies ont permis de dresser un premier portrait détaillé de la VPI au Canada.

L'ASPC a aussi financé, par l'intermédiaire du Centre for Research and Education on Violence Against Women and Children de l'Université Western, trois rapports de recherche sur les liens entre les mauvais traitements durant l'enfance et la VPI. Un rapport se penche sur le fait que les hommes ayant subi de mauvais traitements durant l'enfance étaient plus susceptibles de faire subir de la VPI plus tard dans la vie. Un deuxième rapport fournit un aperçu de la littérature sur l'existence d'un lien entre les expériences précoces de violence chez les filles et les expériences subséquentes de victimisation ou d'utilisation de la violence dans les relations. Le dernier rapport fournit un aperçu des programmes en place pour prévenir et atténuer les chances de nouvelle victimisation et d'utilisation d'agressions relationnelles chez les femmes et les filles ayant subi de mauvais traitements durant l'enfance.

L'ASPC recueille aussi des données sur la violence familiale sous forme de données concernant les expériences de mauvais traitement vécues par les enfants (violence, négligence, exposition à la violence à l'égard des autres à la maison). Elle obtient ces données auprès des services de protection des enfants (enfants et familles) partout au pays. Les mauvais traitements chez les enfants (surtout la négligence, mais aussi l'exposition des enfants à la violence) sont consignés dans les données des services d'aide à l'enfance et à la famille et permettent de justifier la prise en charge des enfants à l'extérieur du foyer. L'enjeu du mauvais traitement des enfants dans les familles autochtones, inuites et métisses, ainsi que la réponse sociale à cet enjeu (p. ex., l'implication des services à l'enfance et à la famille, y compris la prise en charge) sont très complexes et évoluent rapidement. Le gouvernement travaille actuellement à bâtir

des relations durables et respectueuses avec les organismes autochtones, inuits et métis qui possèdent des données liées aux services à l'enfance et à la famille pouvant être utilisées aux fins de surveillance de la santé publique.

Conclusion

Depuis 2015, le gouvernement du Canada travaille avec acharnement pour réaliser des progrès à l'égard de son objectif de mettre fin à toutes les formes de VFS, y compris la VPI et la violence familiale. Bien que la pandémie de COVID-19 ait entraîné de nouveaux défis, les réponses des gouvernements et des communautés partout au pays ont été solides et novatrices.

L'approbation de la Déclaration commune pour un Canada sans violence fondée sur le sexe de janvier 2021 par les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine est un tournant historique pour la réponse à la. FEGC continue de travailler avec les partenaires fédéraux, les provinces et territoires, les partenaires autochtones, les prestataires de services, les personnes victimes et survivantes et leurs familles et les spécialistes pour s'assurer que toute personne confrontée à la violence fondée sur le sexe a un accès fiable et rapide à une protection et à des services, peu importe qui elle est et où elle vit. Le PAN VFS à venir est une étape essentielle à la création d'un Canada sans violence fondée sur le sexe, où toutes les personnes peuvent vivre à l'abri de la violence et participer pleinement à tous les aspects de notre société.



06 OCT. 2022

Monsieur Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes
Chambre des communes
Édifice de l'Ouest, bureau 233-C
Ottawa, Ontario K1A 0A6

Monsieur Robert,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai l'honneur de joindre à la présente, pour dépôt à la Chambre des Communes, la Réponse du gouvernement au Rapport du Comité permanent de la condition féminine, intitulé *Vers un Canada sans violence : combattre et éliminer la violence entre partenaires intimes et la violence familiale*, déposé à la Chambre des communes le 22 juin 2022.

Conformément au paragraphe 32(5) du Règlement, le Rapport est réputé avoir été renvoyé au Comité permanent de la condition féminine.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Robert, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Ien'.

L'honorable Marci Ien, C.P., députée
Ministre des Femmes et de l'Égalité des genres
et de la Jeunesse